### UNIVERSITÉ DE MONCTON

### 98<sup>e</sup> réunion du

### SÉNAT ACADÉMIQUE

# le 15 février 1988

#### 9 h Salon du Chancelier

### Centre universitaire de Moncton

# PRÉSENTS Louis-Philippe Blanchard, Albert Lévesque

président Fernand Arsenault Samuel Arseneault Ihssane Bouhtiauy Lorraine Y. Bourque Armand Caron Mona Chamberlain Denis Chamberland Nathalie Chiasson Gregory D'Souza Léandre Desjardins Jeannette Doucet Yvon Fontaine Georges François Christophe Jankowski Jean Ladouceur Caroline Lanteigne Léonard J. LeBlanc Edgar Léger

Albert Lévesque
Claude Loiseau
Gary Long
Clément Loubert
Colette Martin
Ronald Pettigrew
Marielle Préfontaine
Arsène Richard
Thomas Richard
Omer Robichaud
Victor Ross
Marie-Thérèse Séguin
Narendra Srivastava
Néré St-Amand
Vance Toner
Francis Weil
Paul-Emile Benoit, invité
Jean-Guy Rioux, invité
Viateur Viel, invité
Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Jean-Marie Binot, Gérald Boudreau, Médard Collette, Rémi Hébert, Louis Lapierre, Roland G. LeBel, Rodolphe Savoie et Émilien

Vermette

ABSENTS: Normand Carrier, Louis Malenfant et Claude Morin

### TABLE DES MATIERES

1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	3
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	3
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	3
4.	CORRESPONDANCE	3
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
б.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-871109	3
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCES-VERBAL	4
	7.1 (4.4, p.4) Statuts et règlements: Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche (Nouvel article 71) 7.2 (4.5, p.4) FESR: assemblée des professeurs, professeurs membres, CES 7.3 (Rés. 03, p.5) Développement international 7.4 (8, p.9) Appréciation et évaluation des programmes existants	5 7

	7.5 (9.8, p.13) ENEF: programme coopératif	
	des grades honorifiques	
	7.7 (13, p.23) Calendriers universitaires	8
8.	RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION 1	0
	8.1 BA (majeure linguistique)	
	composition du CCJ	3
	existants	
9.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	5
	9.1 BGP 1	
	9.2 Certificat en études halieutiques	5
	9.4 Programme combiné LLB-MAP 1	6
	9.5 MED (Enseignement aux déficients auditifs)	
10.	MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS UNIVERSITAIRES	7
	10.1 Règlements 8.6.2 et 26.6.2 (moyenne	7
	cumulative)	/
	28.7 3	8
11.	STATISTIQUES OFFICIELLES 87-88	q
12.	AFFAIRES NOUVELLES	9
	12.1 Séminaire sur les agressions sexuelles	
	12.3 Règlements 8.6.2 et 26.6 2	
13.	PROCHAINE RÉUNION	2
17.	CLOTURE	2
	ANNEXES	3
	ANNEXE A: Statuts et règlements: Conseil de la Faculté des études supérieures et de	
	la recherche (nouvel article 71)	
	professeurs membres, CES	1
	1989-90 3	9
	ANNEXE D: Rapport du Comité conjoint de la planification	4
	ANNEXE E: Rapport du Comité des programmes	6
	universitaires	
	ANNEXE H: Comité des normes linguistiques 10	

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 5. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes. Les personnes suivantes se sont excusées: Jean-Marie Binot, Gérald Boudreau de l'Université Sainte-Anne, Médard Collette, Rémi Hébert, Louis Lapierre, Roland G. LeBel, Rodolphe Savoie et Émilien Vermette.

Il s'agit de la première réunion de l'année 1988. M. le Président donne quelques commentaires sur les événements qui se sont déroulés le 27 janvier dernier. Les trois campus ont été réunis en une seule université pendant quelques minutes grâce à la collaboration de NB Tel, Radio-Canada et le Service d'audiovisuel. Ce fut un premier exercice et nous avons démontré ce que nous avions à démontrer, on est capable d'être un. Il profite de cette occasion pour remercier tous ceux et celles qui ont participé. "Ce sera une année pleine de succès".

### 2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

M. le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

#### 3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

D'après le Secrétaire, tout est conforme.

### 4. CORRESPONDANCE

Monsieur le Secrétaire précise que la seule correspondance reçue était celle de personnes qui s'excusaient pour leur absence.

### 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 01-SAC-880215

Il est proposé par Ronald Pettigrew et appuyé par Gary Long

"Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants, à la rubrique  ${\tt Affaires\ nouvelles}$ 

-Séminaire sur les agressions sexuelles; -Rapport du Comité des normes linguistiques."

Vote unanime ADOPTÉ.

# 6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-871109

Corrections:

- Page 26, enlever le paragraphe "La tendance du calendrier favorise l'excellence et d'un autre côté le laisser-aller. On veut corriger; le début de l'année devrait être vers le 14 septembre. On veut l'excellence aussi." - Page 12, après la question "Sommes-nous en train de créer quatre sortes de programmes?" Ajouter non comme réponse.

### RÉSOLUTION 02-SAC-880215

Il est proposé par Jean Ladouceur et appuyé par Marie-Thérèse Séguin

"Que le procès-verbal SAC-871109 soit adopté tel que corrigé."

Vote unanime ADOPTÉ.

### 7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCES-VERBAL

7.1 (4.4, p.4) Statuts et règlements: Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche (Nouvel article 71) (Voir l'annexe A)

Christophe Jankowski explique.

RÉSOLUTION 03-SAC-880215

Il est proposé par Christophe Jankowski et appuyé par Néré St-Amand

"Que le nouvel article 71 (Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche) soit adopté."

- A la page 4 du document, il est précisé comment sont nommés les membres à l'exception du secrétaire. Comment est-il nommé? Cela devrait être précisé.
- Le secrétaire est choisi par le Conseil même.
- VRER: Il serait prudent de préciser la procédure de sélection du secrétaire. Dans les autres facultés, le secrétaire est élu. L'explication de M. Jankowski pourrait être ajoutée au texte.
- Le terme "grande faculté", où cela est-il défini dans les règlements?
- Page 1, 2e paragraphe, 2e phrase est redondante, c'est sous-entendu. A la page 1, dernière phrase: Je ne connais pas de travaux sous la responsabilité immédiate des départements, écoles et secteurs. A la page 3, rubrique 6, dernière phrase: Ce n'est pas pratique, c'est le doyen qui devrait être responsable de l'application des règlements.
- A la page 4: Est-ce que les étudiants du 2e cycle sont choisis par la FEUM ou en consultation?
- L'implication des modifications, est-ce qu'il s'agit du texte souligné ou s'il y en a ailleurs?
- La réponse est au bas de la page 5, le texte souligné a déjà été accepté par le CGV.

- A la page 4, les représentants seront élus par des assemblées facultaires... Est-ce que "assemblée facultaire" désigne aussi "assemblée des professeurs dans les centres"?
- Oui.
- Les normes sur la féminisation devraient être respectées dans tous les textes et rapports qui sont présentés.
- A la page 7, rubrique 3: Quel est le rôle de la Faculté? A la dernière page on mentionne souvent la "thèse", il faudrait modifier le texte parce qu'il y a des programmes de maîtrise sans thèse.
- Nous avons essayé d'être le plus proche des anciens articles 71 et 72. Nous avons voulu ne pas trop changer le texte. Quant aux modifications apportées par M. Srivastava, je suis d'accord avec certaines modifications. Une partie de l'article 71 a déjà été adoptée au Conseil des gouverneurs. En ce qui concerne la rubrique 7, à la page 3, nous avons voulu uniformiser avec ce qui se fait ailleurs. Nous faisons un effort pour centraliser les études supérieures. Pour ce qui est des étudiants des 2e et 3e cycles, nous avons voulu donner un rôle important à la FEUM. J'accepterais une modification concrète.
- Est-ce que les étudiants sont choisis par la FEUM après consultation des étudiants des 2e et 3e cycles?
- Les étudiants sont choisis par la FEUM après consultation de l'assemblée.
- Est-ce qu'ils sont choisis par la FEUM?
- C'est comme ça que je le vois.
- A la page 3, rubrique 7: deux facultés ne peuvent faire des recommandations au CAE. Est-ce que c'est la FESR qui, dorénavant, fera les recommandations?
- Exact.
- Est-ce entendu et accepté par les facultés?
- Le document 4 qui a déjà été adopté prévoyait cette problématique en entier.

Vote Pour 33 Contre 2 ADOPTÉ.

7.2 (4.5, p.4) FESR: assemblée des professeurs, professeurs membres, CES (Voir l'annexe B)

Christophe Jankowski explique qu'il s'agit d'un document élargi, nous reprenons une définition déjà adoptée en partie. Nous voulons prendre en charge certains dossiers qui nous reviennent.

### RÉSOLUTION 04-SAC-880215

Il est proposé par Christophe Jankowski et appuyé par Néré St-Amand

"Que le document 05 FESR: assemblée des professeurs, professeurs membres, CES soit reçu."

#### Interventions

- Est-ce que réception veut dire qu'on procède à l'application du contenu?
- Lorsqu'un document est reçu, il devient un document officiel, si c'est pour de la gestion interne, celle-ci ne se fait pas à l'insu des autres. Si le Sénat veut l'adoption, il est loisible de le faire.
- Quand un Comité fait rapport, on le reçoit pour discussion.
- Nous le discutons. Si c'est seulement pour régie interne, il n'y a pas de problèmes.
- On a formé un Comité des études supérieures. Quel est le rôle des directeurs de département?
- Le Comité des études supérieures remplace le rôle joué par le directeur de l'école. Il s'assure des contacts avec l'étudiant et la faculté.
- Dans ce contexte, ce n'est pas efficace pour la gestion dans une école professionnelle. Est-ce que doyen et directeur d'école signifie directeur d'école intégrée ou détachée?
- A la page 5, en ce qui concerne la gestion il faudrait ajouter: a) Admission: Compte tenu du règlement 23 de l'annuaire; b) Inscription: Compte tenu du règlement 24; c) rubrique 3: Les dossiers non officiels des étudiants...; et d) rubrique 4: Les dossiers non officiels des étudiants...
- La maîtrise en service social ne paraît pas.
- C'est un oubli, elle sera ajoutée.
- A la fin de la page 1 et début de la page 2, ajouter "secteurs" ...recommandations des départements, écoles, secteurs...
- A la page 2, concernant le choix des professeurs membres, la définition statutaire, le diplôme équivalent, est-ce le même genre d'équivalence?
- On le voit de la même façon que la convention collective.
- A la page 6, rubrique 6, concernant la formation du jury, avec l'approbation de la FESR, cela va retarder le processus.
- Cela ne devrait pas retarder le processus.

VRER: Sur cette dernière question, il n'est pas précisé qui va nommer les membres du jury? Il faudrait identifier la personne ou l'administrateur qui a cette responsabilité. On parle de départements. Il y a aussi les secteurs, les écoles;

il faut faire la distinction. A la page 4, on identifie les programmes pluridisciplinaires tels que MBA et MAP. La MAP a été déclaré programme pluridisciplinaire par le Sénat, mais pas le MBA. Concernant la proposition de réception au lieu d'adoption, c'est qu'une fois que le Sénat approuve, quand on voudra changer un mot ou une phrase, il faudra revenir au Sénat. Il s'agit de règles de fonctionnement interne. Je suis en faveur de la réception.

Vote Pour 34 Contre 1 ADOPTÉ.

7.3 (Rés. 03, p.5) Développement international

Léonard J. LeBlanc explique que la proposition du Sénat a été approuvée par le Conseil des gouverneurs.

7.4 (8, p.9) Appréciation et évaluation des programmes existants

Cette rubrique revient avec le rapport du Comité conjoint de la planification (rubrique 8).

7.5 (9.8, p.13) ENEF: programme coopératif

Léonard J. LeBlanc précise que le Conseil des gouverneurs a approuvé la recommandation du Sénat.

7.6 (12, p.22) Rapport du Comité de sélection, grades honorifiques

M. le Secrétaire général explique que, concernant les propositions faites et adoptées à la dernière réunion du Sénat pour le grade de docteur d'honneur; au CUSLM, Bertin Nadeau est dans l'impossibilité de s'y rendre. Monsieur Nadeau suggère d'être remplacé par quelqu'un d'autre. Au CUS, Rosemarie Landry donne un concert, donc ne pourra être à Shippagan pour la Collation des grades, mais pourra être à Moncton le 21 mai. Elle recevra donc son doctorat d'honneur à Moncton. Le Comité s'est réuni et propose deux autres personnes soit:

CUSLM John Vallillée Doctorat en éducation

CUS Robert Savoie Doctorat en musique

RÉSOLUTION 05-SAC-880215

Il est proposé par Néré St-Amand et appuyé par Ronald Pettigrew

"Que l'on accepte le rapport du Comité de sélection, grades honorifiques tel que présenté."

Vote Pour 34 Contre 1 ADOPTÉ.

### Interventions

- Est-ce que le Comité s'est penché à l'effet qu'il y ait une discussion qui regrouperait les membres du Sénat et les membres du Comité pour voir le genre de personnes qu'on aimerait voir nommer?
- Le Comité s'est réuni pour ces deux cas pressants et ne s'est pas penché sur cette question.
  - 7.7 (13, p.23) Calendriers universitaires (

Voir l'annexe C)

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que des principes directeurs ont été arrêtés pour la préparation du calendrier universitaire. Cela a été fait au consensus des doyens et directeurs.

# RÉSOLUTION 06-SAC-880215

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Néré St-Amand

"Que les principes directeurs et les calendriers universitaires 1988-89 et 1989-90 soient adoptés."

- Pour la session d'hiver 1988, on ne respecte pas les principes directeurs, car la session commence le 3 janvier au lieu du 4.
- La journée d'inscription est pour l'Éducation permanente seulement. Elle n'est pas comptabilisée.
- Il y aurait lieu d'ajouter un qualificatif soit: L'objectif normal visé pour les études... dans les principes directeurs pour donner plus de souplesse.
- Non.
- Pour la session d'hiver 1989, mois de janvier; il devrait y avoir 19 jours au lieu de 20, et au mois d'avril, il devrait y avoir 20 jours au lieu de 19.
- La vérification avait été faite avec Marielle Préfontaine; nous en ferons une autre.
- Selon les principes, est-ce que les épreuves peuvent avoir lieu le samedi et le dimanche?
- On ne comptabilise ni le samedi, ni le dimanche. Certains préfèrent avoir un examen le samedi matin.
- Il faudrait spécifier que ça n'exclut pas de placer les activités d'évaluation le samedi ou le dimanche.
- C'est une suggestion acceptable. Mais est-ce qu'on veut interdire cela?
- Non.

- Avec l'Éducation permanente, lorsque la journée d'inscription est la veille du début des cours, cela peut causer des problèmes, surtout lorsqu'il n'y a pas assez d'inscriptions dans un cours. J'aurais souhaité avoir la journée d'inscription décalé du début des cours pour l'Éducation permanente du CUS.
- Je ne vois pas de difficulté à ce que le CUS continue comme dans le passé. On sait que les étudiants s'inscrivent la semaine qui précède le début des cours.
- Il faudrait avoir une approche commune pour les trois Éducation permanente.
- Est-ce qu'il serait possible de relier la période d'études de l'Université avec les journées de relâche des écoles?
  - On essaiera d'en tenir compte dans la mesure du possible. Mais il ne faut pas oublier les objectifs de l'Université.
- Il est important que le départ se fasse ensemble. Je crois qu'on devrait avoir le principe de 48 heures avant le début des cours. J'aimerais l'ajouter plus tard.
- On pourrait mettre dernière journée d'inscription au lieu de "journée d'inscription".
- A la dernière réunion du Sénat, on parlait de sessions de 75 jours. Avec ce calendrier, nous avons 80 jours, mais on comptabilise les journées d'étude. La question fondamentale demeure: est-ce qu'on comptabilise les journées d'étude?
- Lorsque nous avons adopté cette résolution, j'avais dans ma tête qu'on ne voulait pas dire d'ajouter cinq jours, mais de rester à 75 jours.
- A la réunion des doyens, directeurs, il y avait consensus. Il n'y a eu aucune objection, j'ai même vérifié à deux reprises.
- Le chiffre de 80 jours, comment se compare-t-il à d'autres universités?
- Dans la plupart des universités, il y a plusieurs calendriers. Au niveau des doyens et directeurs, au lieu de choisir le calendrier d'une autre université, on s'est penché sur les raisons pédagogiques pour une session de 80 jours. Ça donne le temps aux étudiants d'assimiler la matière, de participer aux activités para-académiques et académiques.
- A chaque année à la deuxième session il y a environ 100 nouveaux étudiants et environ 150 qui reviennent d'un stage. Je me demande comment facile c'est pour les facultés ou les écoles de gérer cela pour que les étudiants ne manquent pas de cours?
- La question a été posée aux doyens et directeurs. Ils n'ont pas besoin de journée d'inscription au début de la deuxième session.
- Dans mon département, les deux journées d'inscription que j'ai eu ont été bien remplies.

- Ce sont des cas d'exception. On ne peut avoir un principe pour les cas d'exception.
- Est-ce que le nombre de jours ouvrables est le plus élevé dans les Maritimes?
- Oui, au premier semestre.

Un membre demande le vote.

Monsieur le Président demande combien sont en faveur de prendre le vote.

Pour 28 Contre 7 ADOPTÉ

Vote sur la proposition

Vote Pour 18 Contre 14 ADOPTÉ.

- Le calendrier est contraire aux principes directeurs?
- Président: Vous apporterez vos corrections au Secrétaire général.

PAUSE: 10 h 40 REPRISE: 10 h 50

- Concernant le Comité de sélection des cadres, est-ce que le rapport du Comité a été remis au Conseil?
- Le Comité du Conseil doit se réunir pour faire des recommandations au Conseil du mois d'avril. Le Conseil a été mis au courant.

### 8. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

(Voir l'annexe D)

RÉSOLUTION 07-SAC-880215

Il est proposé par Colette Martin et appuyé par Clément Loubert

"Que le procès-verbal CCJ-880205 soit reçu."

- En recevant le rapport, est-ce que les propositions sont acceptées?
- Il faut recevoir le rapport pour ensuite les discuter. Vote unanime ADOPTÉ.

### 8.1 BA (majeure linguistique)

Léonard J. LeBlanc explique.

### RÉSOLUTION 08-SAC-880215

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que les cours de linguistique proposés par la Faculté soient créés à condition que ladite Faculté abolisse un nombre de crédits équivalents d'ici à la réunion du Sénat de mai 1988. Le Comité conjoint invite la Faculté des arts à examiner ses programmes existants en études françaises et à les réaménager de manière à faire place à la linguistique."

- Je remercie le Sénat de revenir. C'est important pour la Faculté des arts. L'adoption des cours de linguistique seulement ne me sied pas. On veut préparer des gens, on veut avoir des chercheurs pour le Centre de linguistique appliquée.

#### **AMENDEMENT**

#### PROPOSITION

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Mona Chamberland

"Ajouter à la résolution: ...que ladite Faculté abolisse, si possible, un nombre de crédits..."

- Cette possibilité de l'amendement a été discutée au CCJ. Le règlement du CGV existe toujours, c'est-à-dire lorsqu'un cours est créé, il faut en abolir un. La Faculté des arts a un grand nombre de cours dans sa banque de cours. Si on permet à la Faculté des arts de créer un cours sans en abolir, il y aura un précédent de créer, cela infirmerait le règlement du Conseil.
- Comme l'intention était de créer un nouveau programme, en créant un nouveau programme, si on annule des cours, cela créera un autre précédent.
- Si à chaque fois qu'on veut créer un cours, il faut en abolir un, il y a un danger d'arrêter le progrès. Je fais confiance à la Faculté pour éliminer des cours.
- On ne demande pas de créer un programme, mais je suis ouvert à l'augmentation des activités. Des cours doivent être offerts. Peut-être qu'en mai on arrivera avec une solution et on aura moins de cours à créer. On pourra revoir la situation.
- Lorsqu'un nouveau programme est créé, il y a une possibilité de création de nouveaux cours pour trois ans sans en abolir. Le CCJ ne recommande pas le nouveau programme, mais la création de nouveaux cours seulement. On semble dire que ce règlement empêche le développement de nouveautés dans la Faculté, mais ça n'empêche pas le développement. En créant de nouvelles choses, on abolit ce qui est désuet. On parle d'une banque assez importante de cours.

- Le Vice-recteur a fait un bon relevé du contenu des discussions au CCJ. Je suis d'accord avec le Vice-recteur, les discussions ont été longues. S'il faut développer les études du 3e cycle en études françaises, cela va permettre une démonstration de la Faculté pour ses départements d'aider un autre département, et de se serrer les coudes.
- Nous avons un besoin poussé du côté de la linguistique. Si on discute de l'interprétation du règlement du Conseil, l'amendement serait non recevable.
- Président: J'y ai pensé. Si on passe une telle résolution, ce sera un refus catégorique. On pourrait avoir un autre amendement qui donnerait jusqu'à la réunion de septembre pour l'abolition des cours.
- Dans mon département, 36 étudiants se préparent à enseigner; les cours de français sont peu nombreux. Le secteur linguistique est très important; si l'on veut des étudiants bien formés pour l'enseignement, il faut ajouter au lieu de diminuer.
- On a reçu le document. Si le Sénat le souhaite, on peut revenir à la réunion suivante pour discussion. Si on veut déroger aux règlements du Conseil, la résolution sera entachée.
- Peut-être que l'amendement n'est pas légal, mais il faut m'aider à sortir. Dans le Plan triennal, on veut avoir un doctorat en études françaises pour 1989. Nous travaillons d'arrache-pied, nous avons besoin de préparer une infrastructure. Nous avons besoin de rencontrer l'échéancier de septembre. La linguistique c'est une urgence, il faut commencer en septembre 1988.
- Si vous acceptiez de retirer l'amendement afin d'adopter la résolution à moins qu'on aille au Conseil.
- Est-ce que je peux avoir deux à trois minutes pour faire des consultations?
- Président: J'accorde deux à trois minutes d'arrêt.

Fernand Arsenault retire son amendement et le secondeur est d'accord.

# AMENDEMENT

RÉSOLUTION 09-SAC-880215

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Mona Chamberlain

"Remplacer dans la résolution principale à la réunion du Sénat de mai 1988 par "à la réunion du Sénat de novembre 1988."

Vote Pour 34 Contre 1 ADOPTÉ.

Vote sur la proposition principale

"Que les cours de linguistique proposés par la Faculté soient créés à condition que ladite Faculté abolisse un nombre de crédits équivalents d'ici à la réunion du Sénat de novembre 1988. Le Comité conjoint invite la Faculté des arts à examiner ses programmes existants en études françaises et à les réaménager de manière à faire place à la linguistique."

Vote Pour 34 Contre 1 ADOPTÉ

8.2 Modifications des attributions et de la composition du CCJ

Gilles Long explique que les modifications d'importance sont dans la composition.

RÉSOLUTION 10-SAC-880215

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Léandre Desjardins

"Que les modifications aux attributions et à la composition du CCJ soient adoptées."

PROPOSITION 11-SAC-880215

Il est proposé par Arsène Richard et appuyé par Narendra Srivastava

"Que cette proposition et toutes les autres questions du document CCJ-880205 soient déposées."

#### Interventions

- Est-ce que ça veut dire que le programme LLB-MAP sera remis même s'il revient avec le rapport du CPR?
- Président: Toutes les questions qui restent dans le procès-verbal seront déposées.

Vote Pour 3 Contre 32 REJETÉ.

Vote sur la proposition principale

Vote unanime ADOPTÉ.

8.3 Appréciation et évaluation des programmes existants

Léonard J. LeBlanc explique que la décision est finale au Comité conjoint. C'est pour information.

- Le CCJ ne recommande pas au Sénat dans ce cas.

### 8.4 LLB-MAP

Cette rubrique sera discutée avec le rapport du Comité des programmes.

RÉSOLUTION 12-SAC-870215

Il est proposé par Arsène Richard et appuyé par Samuel Arseneault

"Que le CCJ soit soumis au même règlement que tous les autres comités permanents de l'Université, à l'effet qu'il soit tenu de présenter son rapport dix jours avant la tenue de la réunion du Sénat."

Vote unanime ADOPTÉ.

- En ce qui concerne le processus d'évaluation, celui-ci est défavorable pour l'École de génie qui est une école professionnelle. Nous avons déjà été soumis à un processus d'évaluation et nous serons soumis encore. Il n'y a pas de raison pourquoi c'est fait. Dans tout le processus de développement, l'École n'est pas impliquée.
- Je veux rassurer le Directeur que les programmes de génie ne seront pas dans l'évaluation sans la participation du directeur et des professeurs de l'École. On respecte la hiérarchie. Je prends pour acquis que le doyen va respecter la procédure. Il y aura non pas seulement une consultation, mais une participation. Dans certains cas, la procédure est différente. C'est un processus très élaboré pour l'École de génie. On va tenir compte des évaluations et on verra s'il y a un besoin d'une deuxième consultation. La personne approchée sera tout d'abord le directeur de l'École de génie.
- Concernant la rubrique 3.3 du CCJ sur l'appréciation et l'évaluation des programmes existants, avoir un compte rendu de la situation à cette réunion nous prend un peu au dépourvu.
- Le VRER précise qu'il y a une section qui a été faite, soit la rencontre avec chaque conseil de faculté et d'école détachée. Un autre travail a été de rencontrer chacun des doyens et directeurs afin de les mettre au courant des résultats et d'établir un calendrier réaliste. Nous avons une date de fixer pour l'étude des programmes de premier cycle. On commencerait en février 1988 et dans cinq ans, l'Université aurait fait l'étude de tous ses programmes. La procédure d'évaluation se fera en deux étapes. Il y aura des ajustements à faire d'une faculté à l'autre. Il s'agit d'une évaluation institutionnelle. On vise l'objectivité, c'est-à-dire qu'on va chercher de l'expertise de l'extérieur. Notre objectif est de placer chaque programme dans l'une des six catégories après la prochaine évaluation.

### 9. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

(Voir l'annexe E)

9.1 BGP

RÉSOLUTION 13-SAC-880215

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Armand Caron

"Que le cours GO 2401 (maintenant aboli) ne soit pas remplacé, ce qui aura pour effet de réduire le nombre de crédits de 33 à 30 en 4e année et de 140 à 137 pour l'ensemble du programme."

#### Interventions

- Est-ce que ce cours a déjà été donné et par qui?
- Ce cours a été donné par André Gibbs et il s'est donné jusqu'à deux ans passés.

Vote unanime ADOPTÉ.

9.2 Certificat en études halieutiques

RÉSOLUTION 14-SAC-880215

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Caroline Lanteigne

"Que CO 2601 soit remplacé par IN 1003 si l'étudiant(e) n'a pas les préalables requis pour suivre le CO 2601."

Vote Pour 34 Contre 1 ADOPTÉ.

9.3 Maîtrise en administration publique

RÉSOLUTION 15-SAC-880215

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Léandre Desjardins

"Que les nouveaux cours AP 6050, AP 6140, AP 6430 et AP 6720 soient créés."

- Deux réunions passées, il y a eu huit nouveaux cours; maintenant il y en a quatre. Cela va faire monter le pourcentage du nombre de cours possibles par rapport au nombre de cours requis. Il reste que le programme est interdisciplinaire. Il n'y a pas de raisons pour créer des cours.
- Je pense qu'il y avait eu une demande de nouveaux cours et qu'ils ont été refusés par le Sénat. Depuis la création du nouveau programme, c'est la première demande de création de nouveaux cours pour ce nouveau programme. Il y a des raisons qui ont conduit les promoteurs pour la création de ces nouveaux cours. Il y a des questions qui vont être couvertes et qui ne l'étaient pas avant. Le contenu va dans l'esprit de la formation générale. C'est aussi pour obtenir

plus de flexibilité dans le programme. Le programme MAP est en deçà des disponibilités de flexibilités par rapport aux autres programmes. C'est le deuxième programme du 2e cycle où il y a autant d'étudiants.

- La demande de nouveaux cours n'a été faite qu'une seule fois. Le groupe avait une période de deux ans pour le faire. La raison pour laquelle ils ont fait une demande, c'est qu'ils n'ont jamais reçu de réponse positive du Sénat. Cela donne une certaine flexibilité au programme. Le CPR a voté unanimement. Je crois important pour le Sénat de faire une faveur à ce programme.

Vote Pour 33 Contre 2 ADOPTÉ.

#### 9.4 Programme combiné LLB-MAP

Le VRER explique.

### PROPOSITION

Il est proposé par Léonard J. Leblanc et appuyé par Yvon Fontaine

"Que le nouveau programme combiné LLB-MAP soit créé."

### Interventions

- A la page 6, l'étudiant obtiendra deux diplômes. C'est une exception. La maîtrise n'exigera que 45 crédits au lieu de 60 crédits.
- L'étudiant ne peut obtenir une maîtrise de 45 crédits. Il faudra qu'il fasse les 77 crédits de droit.
- La moyenne cumulative sera de 3 au lieu de 2.5.
- Pour l'admission à l'École de droit, on demande une moyenne minimale de 2.6. Je ne voudrais pas que tous les gens soient admissibles à ce programme.
- J'aimerais qu'on m'explique les quatre dernières lignes de la page 5.
- Si l'étudiant abandonne le programme combiné après deux années et s'il veut se diriger vers le droit, il aura une année de complété.
- Est-ce qu'on peut faire ajouter à cette proposition en autant qu'il n'y ait pas de ressources additionnelles d'impliquer.

Le proposeur et le secondeur sont d'accord.

RÉSOLUTION 16-SAC-880215

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Yvon Fontaine

"Que le nouveau programme combiné LLB-MAP soit créé, en autant qu'il n'y ait pas de ressources additionnelles d'impliquer."

Vote unanime ADOPTÉ.

9.5 MED (Enseignement aux déficients auditifs)

RÉSOLUTION 17-SAC-880215

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Vance Toner

"Que les modifications au programme MEd (Enseignement aux déficients auditifs) soient adoptées."

Vote unanime ADOPTÉ.

DÉJEUNER: 12 h 30 REPRISE: 14 h 5

9.6 Majeure en linguistique

RÉSOLUTION 18-SAC-880215

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Fernand Arsenault

"Que le cours FR 4802 soit aboli;

Modifications à 6 cours:

FR 2811 devient FR 2822

FR 2812 devient FR 3850

FR 3811 devient FR 1810

FR 3820 devient FR 1821

FR 3801 devient FR 2821

FR 4840 devient FR 4841."

Vote unanime ADOPTÉ.

### 10. MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS UNIVERSITAIRES

(Voir l'annexe F)

10.1 Règlements 8.6.2 et 26.6.2 (Moyenne cumulative) RÉSOLUTION

19-SAC-880215

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Armand Caron

"Que les modifications aux règlements universitaires 8.6.2 et 26.6.2 (Moyenne cumulative) soient adoptées."

- C'est un règlement qui a été adopté l'année dernière. Est-ce qu'on va changer les règlements année après année? En plus le règlement se complique au lieu d'être simplifié.
- En a), si la note est inscrite au dossier, est-ce que l'étudiant est pénalisé si elle demeure au dossier? N'est-il pas implicite que si l'étudiant change de programme, que ses crédits seront comptabilisés sans qu'il en fasse la demande?

- Ce règlement a été étudié l'an passé et c'est suite à la discussion qu'il a été changé.
- Il serait avantageux de ne pas s'inscrire au programme avant la dernière année afin d'avoir une meilleure moyenne cumulative.
- Concernant la note de l'étudiant, actuellement un étudiant peut échouer un cours et la note F reste dans le dossier et reste dans le calcul de la moyenne cumulative. La note de l'étudiant n'est pas révélatrice du cheminement fait. L'étudiant aura exactement ce qu'il a fait. Si l'étudiant veut changer de programme, l'étudiant après deux ans peut recommencer à neuf; il n'aura pas besoin de traîner les échecs.

Vote Pour 33 Contre 2 ADOPTÉ.

10.2 Règlements 10.5.3 et 28.5.3; 10.7.3 et 28.7.3

RÉSOLUTION 20-SAC-880215

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Colette Martin

"Que les modifications aux règlements 10.5.3 et 28.5.3, 10.7.3 et 18.7.3 soient adoptées."

Vote Pour 34 Contre 1 ADOPTÉ.

10.3 Règlements 4.1.2, 4.1.3, 12.1.1 et 12.1.2

RÉSOLUTION 21-SAC-880215

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Narendra Srivastava

"Que les modifications aux règlements 4.1.2, 4.1.3, 12.1.1 et 12.1.2 soient adoptées."

## Interventions

- Dans le règlement 4.1.2, y a-t-il un rationnel pour laisser tomber la partie b)?
- Les admissions sont basées sur les résultats académiques. La fiche comprenait des questions autres qu'académiques. Nous en avons discuté avec les conseillers d'orientation. Cela retardait l'envoi du dossier, car il fallait attendre la fiche.
- Est-ce que ça s'applique au 2e cycle?
- C'est pour le premier cycle seulement.

Vote Pour 34 Contre 1 ADOPTÉ.

### 11. STATISTIQUES OFFICIELLES 87-88

(Voir l'annexe G)

Le Secrétaire général explique. Il précise qu'à l'automne l'Université desservait 6359 personnes. C'est le chiffre global d'étudiants. Le Directeur du Registrariat a préparé les tableaux de l'annexe.

#### Interventions

- L'Université reste la plus grande université canadienne, hors Québec, entièrement de langue française.
- Est-ce que le nombre d'étudiants étrangers a augmenté ou diminué? Et pour les étudiants hors province par exemple les francoontariens?
- Pour ce qui est des étudiants étrangers, il y a eu une légère diminution. C'est la même tendance partout au Canada.
- Dans la comptabilisation des étudiants à temps partiel, est-ce qu'un étudiant est compté plus d'une fois?
- Il s'agit d'inscriptions-personnes.
- Où sont les étudiants en génie général?
- Ils sont regroupés sous "Bac. en sciences appliquées".
- Les étudiants à temps partiel sont inscrits à combien de cours en moyenne?
- De mémoire, il y aurait au CUM environ 900 étudiants et 1200 inscriptions-cours.
- Je voudrais féliciter le Sénat pour la féminisation des textes. Avec les tableaux, on s'aperçoit que l'Université se féminise beaucoup.

### RÉSOLUTION 22-SAC-880215

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Fernand Arsenault "Que le rapport "Statistiques officielles 87-88" soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

### 12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Séminaire sur les agressions sexuelles

Cette rubrique est retirée de l'ordre du jour car la personne qui l'avait proposée ce matin n'est pas ici cet après-midi.

12.2 Comité des normes linguistiques

(Voir l'annexe H)

Monsieur Yves Poussart siège pour cette partie de réunion.

Monsieur Poussart explique le document et précise que le document a été remanié.

- A la demande du Doyen, j'aimerais faire quelques commentaires sur une expérience faite en sciences sociales. Au premier semestre, on a choisi des cours obligatoires de niveau 3000 et on a demandé aux professeurs d'accorder 10% de la note pour la qualité du français. Les étudiants ont réagi très favorablement de même que les professeurs. La Faculté souhaite recevoir des directives. Il faudrait que le Sénat arrive à normaliser une stratégie.
- L'examen de sortie se compare comment par rapport au cours FR 1885?
- Poussart: Les cours sont plus orientés vers la pensée et non sur les règles grammaticales. Assisté par l'ordinateur, on gagne du terrain de façon appréciable.
- Je ne crois pas qu'on vient à l'Université pour apprendre le français. Il y a aussi les professeurs; dans l'ancien rapport on en parlait alors qu'ici on n'en parle pas.
- Je connais beaucoup de professeurs qui ne sont pas experts en français. Va-t-on avoir quelqu'un pour évaluer?
- Poussart: Les choses évoquées sont dans l'ancien rapport. Le document d'aujourd'hui remplace les points 6 à 8.
- Président: Cette question sera rediscutée à la prochaine réunion du Sénat.
- Je m'objecte au point 2.2. On devrait l'obliger dès le début avant qu'il ne fasse le FR 1885 et non pas à la fin. Dans les polyvalentes, c'est aussi la pensée qui est développée et non les règles grammaticales.
- C'est un progrès. On essaie de s'orienter dans un contenu de normes linguistiques. Le logiciel domnerait un repère de ce qu'on veut de l'étudiant. Mais il ne faudrait pas les prendre par surprise à la fin.
- Il y a certaines universités francophones qui se servent d'examens de sortie?
- Poussart: C'est quelque chose qui s'en vient. On peut encourager d'en faire une responsabilité individuelle. C'est une question fondamentale.
- Concernant le corps professoral, il devrait y avoir des mesures d'encouragement.
- Poussart: Ce point n'a pas été relevé. L'action a été concentrée sur les points 6 à 8.

- Quel a été le cheminement pour arriver à faire une recommandation comme ça?
- Poussart: Il y a des problèmes à l'arrivée. On continue à avoir des gradués avec ces problèmes. Est-ce qu'on essaie de l'améliorer? C'est l'étape finale d'un processus normal. Le logiciel est conçu avec souplesse; il n'y a pas de difficultés à utiliser ce logiciel.
- J'ai des réticences à ce que l'examen de sortie soit donné le premier semestre de la dernière année. Pourquoi attendre à la dernière année? Le programme est habituellement plus chargé en 3e et 4e années.
- Poussart: Afin de laisser le temps suffisant pour l'amélioration. Je ne vois pas d'objection de le donner la première année si l'étudiant rencontre les exigences.

### RÉSOLUTION 23-SAC-880215

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Marie-Thérèse Séguin

"Que le rapport du Comité des normes linguistiques soit reçu pour étude à la prochaine réunion du Sénat."

### Interventions

- Est-ce que ce rapport sera circulé sur le campus pour consultation?
- Président: C'est de la responsabilité des membres du Sénat de faire les consultations.
- Les professeurs vont-ils recevoir ce document?
- Président: On peut le faire paraître dans l'Hebdo campus. Vote unanime ADOPTÉ.

Monsieur le Président remercie M. Poussart pour l'excellent travail. Applaudissements.

# 12.3 Règlements 8.6.2 et 26.6.2

- Serait-il possible, par voie de résolution, de permettre l'application des règlements de la moyenne cumulative immédiatement?
- Président: Est-on équitable envers tout le monde?
- Oui.
- Ce n'est pas un règlement qui peut pénaliser quelqu'un.

RÉSOLUTION 24-SAC-880215

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Armand Caron

"Que la partie c) des règlements 8.6.2 et 26.6.2 (Moyenne cumulative) entre en vigueur immédiatement."

Vote unanime ADOPTÉ.

### 16. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 17 mai à 9 h.

### 17. CLOTURE

RÉSOLUTION 25-SAC-880215

Il est proposé par Georges François

"Que la séance soit levée."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 15 h 20.

Contresigné le\_\_\_\_\_

Louis-Philippe Blanchard Président

Gilles Long, secrétaire